



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoint**s.

Bernard LECOCQ ; Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Jean-Claude GIRET ; Claudine LEFEBVRE ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Absente : Jocelyne LHOTTE .

Secrétaire de séance : Colette JOLLIVET.

Compte-rendu de la séance du Jeudi 22 Mars 2018 : Observation :

- Claudine LEFEBVRE fait remarquer qu'elle avait demandé le nettoyage du chemin des Novalles, que ce point n'avait pas été rapporté en questions diverses. Cependant le nettoyage a été exécuté.



Les points de 1 à 12 sont présentés par Françoise MALLARD, assistée de Martine CORNET, Agents Comptables.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ⇒ DE LA COMMUNE

☞ Excédent de FONCTIONNEMENT	157 723,34 €
☞ Excédent d'INVESTISSEMENT	<u>10 472,64 €</u>
☞ Excédent TOTAL	168 195,98 €

Le *Compte Administratif* 2017 de la Commune est **adopté**, à l'unanimité, moins les voix de Jean-Claude GIRET et de Gérard SOUFFLET. Robert JOYOT ne prenant pas part au vote.

2) COMPTE DE GESTION 2017 ⇒ DE LA COMMUNE établi par le Trésorier

Il correspond exactement au Compte Administratif. Il est **adopté**, à l'unanimité, sauf la voix de Jean-Claude GIRET. Robert JOYOT ne prenant pas part au vote.

3) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 ⇒ DE LA COMMUNE

☞ 157 723,34 €	affectés au FONCTIONNEMENT
☞ 10 472,64 €	affectés à l'INVESTISSEMENT

L'*affectation du Résultat* 2017 de la Commune est **adoptée**, à l'unanimité, moins les voix de Jean-Claude GIRET et de Gérard SOUFFLET.

4) BUDGET 2018 ⇒ DE LA COMMUNE

☞ FONCTIONNEMENT	978 455,98 €
☞ INVESTISSEMENT	<u>416 939,62 €</u>
	1 395 395,60 €

Le Budget 2018 est en équilibre de recettes et de dépenses. À l'unanimité, **le conseil municipal adopte** le Budget.

5) **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ⇒ DU LOTISSEMENT**

☛ Déficit de FONCTIONNEMENT	19 983,07 €
☛ Déficit d'INVESTISSEMENT	<u>26 416,03 €</u>
☛ Déficit global	46 399,10 €

Le *Compte Administratif 2017* du Lotissement est *adopté*, à l'unanimité. Robert JOYOT ne prenant pas part au vote.

6) **COMPTE DE GESTION 2017 ⇒ DU LOTISSEMENT établi par le Trésorier**

Le *Compte de Gestion* correspond exactement au *Compte Administratif*. Le *Compte de Gestion 2017* du Lotissement est *adopté*, à l'unanimité. Robert JOYOT ne prenant pas part au vote.

7) **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 ⇒ DU LOTISSEMENT**

Besoin de financement de l'INVESTISSEMENT	26 416,03 €
Déficit de FONCTIONNEMENT	19 983,07 €

L'*Affectation du résultat 2017* du Lotissement est *adoptée* à l'unanimité.

8) **BUDGET 2018 ⇒ DU LOTISSEMENT**

☛ Recettes de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT	729 983,07 €
☛ Dépenses de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT	436 382,07 €

Le Budget est en suréquilibre de recettes. Le *Budget 2018* est *adopté*, à l'unanimité.

9) **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ⇒ DU PARC LACOURT**

☛ Report d'excédent de FONCTIONNEMENT 2016	41 849,10 €
☛ Pas d'opération en 2017	<u>0,00 €</u>
☛ Excédent TOTAL	41 849,10 €

Le *Compte Administratif 2017* du PARC LACOURT est *adopté*, à l'unanimité. Robert JOYOT ne prenant pas part au vote.

10) **COMPTE DE GESTION 2017 ⇒ DU PARC LACOURT établi par le Trésorier**

Il correspond exactement au *Compte Administratif*. Le *Compte de Gestion* est *adopté*, à l'unanimité. Robert JOYOT ne prenant pas part au vote.

11) **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 ⇒ DU PARC LACOURT**

☛ Excédent de FONCTIONNEMENT	41 849,10 €
------------------------------	-------------

L'*Affectation du résultat 2017* du Parc LACOURT est *adoptée* à l'unanimité.

12) **BUDGET 2018 ⇒ DU PARC LACOURT**

☛ Recettes de FONCTIONNEMENT	122 849,10 €
☛ Dépenses de FONCTIONNEMENT	<u>0,00 €</u>
☛ Total de FONCTIONNEMENT	122 849,10 €

Le *Budget 2018* du Parc LACOURT est *adopté*, à l'unanimité.

13) **REJOINTOIEMENT DES MURS DU CHŒUR ET DE LA FAÇADE SUD DE L'ÉGLISE**

Devis établi, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, par l'entreprise CHARPENTIER pour 70 000,00 €.

Avant que ne soit lancée cette opération, le conseil municipal est d'avis que l'on reprenne contact avec l'Architecte des Bâtiments de France

- a) **ASSAINISSEMENT : Pénalités pour retard de branchement**
Jean-Claude GIRET rappelle que le conseil municipal avait refoulé l'idée des pénalités. C'est la THELLOISE, devenue compétente en matière d'assainissement, qui les a instaurées.
- b) **Parc LACOURT**
Le dernier lot, qui fait 1 700 m², est toujours à vendre. L'idée de le partager en deux est émise par Gérard SOUFFLET. L'orientation d'aménagement, prévue par le Plan Local d'Urbanisme, ne le permet pas.
- c) **Lotissement FLINT**
Le dossier est à l'instruction.
- d) **Caniveaux de ROYE et Affaissement de chaussée rue des Petits Prés**
Rendez-vous prévu avec VERDI, maître d'œuvre des travaux d'assainissement.
- e) **Réfection de la Route Départementale 1001**
Lettre du 3 janvier 2018 au collectif de ROYE :
« Un diagnostic précis va être réalisé à court terme. Il permettra l'édition d'une fiche de programmation ». Pas de nouvelle ni du diagnostic ni de la fiche de programmation. Robert JOYOT tente d'avoir des informations.
- f) **Stationnement Rue de la Mairie**
Élodie THÉRY signale que des véhicules stationnent sur les bandes jaunes d'interdiction de stationner.
- g) **Éclairage public de nuit**
Élodie THÉRY fait part d'une demande : pour des raisons de sécurité, le maintien de l'éclairage public tout au long de la nuit.
L'expérience prouve, selon la Gendarmerie, qu'il n'y a pas là un gage de sécurité : les malfrats, eux-mêmes, ont besoin de lumière, et sont beaucoup plus repérables dans l'obscurité.
- h) **Leds**
Jean-Claude GIRET rappelle qu'il avait suggéré des leds à variation d'intensité.
- i) **Chemin piétonnier entre PONCHON et PIERREPONT**
Jean-Claude GIRET rappelle qu'on avait refoulé l'idée d'un chemin piétonnier entre PIERREPONT et PONCHON, en particulier en raison de la nécessité de son éclairage. Il s'agissait du point plus particulier de la sécurité des handicapés, et l'on n'avait pas entendu dire que ce cheminement devait être éclairé toute la nuit.
- j) **Terrain aux Novalles**
Le conseil municipal s'émeut de ce qui se passe aux Novalles. À l'unanimité, il demande au Maire de veiller à ce qu'aucune construction ne soit érigée, de veiller à ce que des caravanes n'y séjournent jamais plus de 3 mois, et de prendre toutes les mesures à cet effet.
- Une opération de défrichage a eu lieu suite à une acquisition. Elle n'a pas affecté un bois classé. La question se pose de savoir s'il fallait une autorisation de défrichage sur un bois non classé.
 - On évoque la présence d'un couloir biologique. Rien n'en indique la présence à cet endroit.
 - Des camions de plus de 3,5 tonnes se rendent aux Novalles. L'interdiction aux camions de plus de 3,5 tonnes ne s'applique pas aux riverains.
- k) **Transactions sur des terrains en zone agricole**
On évoque les transactions intervenant sur des terrains en zone agricole. Dans le passé, une convention avait été envisagée avec la SAFER, pour que la Commune soit prévenue de ces transactions. L'idée en avait été refoulée par le conseil municipal.
Le conseil municipal est d'avis de reprendre contact avec la SAFER.

Date présumée du prochain conseil : Vendredi 15 Juin à 20 h 30